

# Information, sensibilisation

## Politique locale

Pour le domaine de l'information et de la sensibilisation de la population, la CASE prévoit les actions suivantes :

- Promotion / communication (promotion et communication globale à l'interne et à l'externe, promotion culturelle et touristique) ;
- Mise en place d'un site Internet de promotion générale de la CASE ;
- Mise en place d'un tableau de bord territorial de l'environnement ;
- Gestion et animation du Contrat d'agglomération ;
- Dispositif de suivi, d'évaluation et de contrôle du projet de territoire.

## > Voir aussi

> <http://www.agglo-seine-eure.fr> : le site internet de la CASE